REPORTAGE

ACCOMPAGNEMENT DE SALARIÉS ATTEINTS DE MALADIES CHRONIQUES ET DE LEURS PROCHES - DU DOMICILE À L'ENTREPRISE -

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), **une maladie chronique est une Affection de Longue Durée (ALD) qui en règle générale évolue lentement.**

Cette définition regroupe les maladies non transmissibles (diabète, cancer, asthme...) et les maladies transmissibles persistantes (VIH-SIDA), certaines maladies mentales (psychoses) ou des atteintes anatomiques ou fonctionnelles (cécité, sclérose en plaques...). Les personnes atteintes de maladies chroniques bénéficient de l'ALD : Affection Longue Durée qui se traduit par une prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie des soins liés à la pathologie. Les maladies pouvant donner lieu à une exonération du ticket modérateur sont regroupées sur une liste de 30 affections de longue durée (ALD 30) établie par décret à consulter sur le site Ameli.

Avec l'augmentation de l'espérance de vie et le recul de l'âge de départ à la retraite, les maladies chroniques concernent un nombre toujours plus important de salariés. Cependant, cela reste un sujet mal appréhendé par les organisations du travail. Les personnes touchées ont alors souvent tendance à cacher leur état par peur des jugements, du rejet, des regards voire dans les cas les plus extrêmes par crainte de perdre leur emploi.

Pour les entreprises, le coût annuel des arrêts maladie liés à des diagnostics de pathologie chronique comme le cancer est estimé à près de 525 millions d'euros. Face à ce constat et ces répercussions économiques, certaines entreprises travaillent sur l'accompagnement et le soutien des salariés atteints de maladies chroniques et de leurs proches.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances permet également des évolutions en reconnaissant les maladies chroniques comme un handicap. Ainsi, les personnes atteintes de ces maladies peuvent bénéficier de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). On constate cependant que très peu de salariés souffrant de ces maladies se définissent comme personnes handicapées.

COLLOQUE CAP SANTÉ ENTREPRISE

Cap Santé Entreprise est un fonds de dotation indépendant à but non lucratif proposant à toute structure employant du personnel un diagnostic et un accompagnement personnalisé des malades et des collègues de salariés malades. Ce collectif est constitué de 16 membres bénévoles venant du monde médical, de l'entreprise, de la Recherche Universitaire et du secteur associatif.

Cap Santé Entreprise a organisé son 3ème colloque en partenariat avec La ligue contre le cancer et l'Association interprofessionnelle des Centres Médicaux et Sociaux de santé au travail de la région Île-de-France (ACMS) sur le thème de *« La santé au travail - l'accompagnement des salariés atteints de maladies chroniques et de leurs proches »* à l'Académie Nationale de Médecine le jeudi 10 novembre 2016. Cet événement a été l'occasion d'aborder des problématiques transversales à toutes les maladies chroniques, et qui se posent souvent lors du maintien ou du retour dans l'emploi d'un patient.

Claude CHAUMEIL, Co-Président de Cap Santé Entreprise a rappelé lors de son intervention quelques chiffres clés sur la maladie chronique :
- En France, on estime que 15 millions de personnes, soit 20% de la population française, sont atteintes de maladies chroniques.

- En 2015, 10,1 millions de personnes affiliées au régime général de l'Assurance Maladie bénéficient du dispositif des affections de longue durée (ALD).
- Les maladies chroniques sont à l'origine de 63% des décès dont la moitié surviennent avant l'âge de 70 ans.

Parmi les intervenants à ce colloque, on note la présence de UNA'DOM représentée par sa Directrice générale Sylvie HOUDANT.

UNA'DOM, membre du réseau UNA, est une association à but non lucratif (loi 1901) d'aide et de soins infirmiers à domicile qui regroupe **5 services** concourant au maintien à domicile 7 jours sur 7 pour les plus dépendants :

- Le Service d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), mode prestataire,
- Le Service +,
- Le Service d'Aides aux Personnes, mode mandataire,
- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),
- Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

L'association intervient sur tout le Nord de la Seine-et-Marne soit **55 communes** sur les cantons de Champs-sur-Marne, Chelles, Claye-Souilly, Crécy-la-Chapelle, Lagny-sur-Marne, Noisiel, Thorigny-sur-Marne, Torcy, et Vaires-sur-Marne.

Le nombre de salariés varie entre 130 et 140 suivant les CDD (aides à domicile, auxiliaires de vie, infirmières, aides-soignantes, équipe spécialisé Alzheimer, ergothérapeutes). Son SAAD est labellisée Cap'Handéo et l'association a obtenu un label prévention zéro escarres. Elle est autorisée, tarifée et bénéficie d'un financement de l'ARS et du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

DU DOMICILE À L'ENTREPRISE

Lors de son intervention, Sylvie HOUDANT a souhaité véhiculer un message fort : ***« Les acteurs du domicile ont toute la légitimité pour accompagner les salariés atteints de maladies chroniques ainsi que leurs proches. Il ne faut pas avoir peur de se diversifier et de proposer de nouveaux services. Nous avons les compétences pour cela. »***

L'association se présente comme un outil très souple avec des possibilités adaptées à la spécificité de chaque besoin. En effet, elle propose déjà des prestations d'accompagnement à la vie quotidienne jusqu'au cœur de l'entreprise.

<u>Pour le salarié :</u>
- Mise à disposition d'une auxiliaire de vie pour l'aide à la préparation avant de se rendre au travail.
- Transport avec accompagnateur sur le lieu de travail, mise en sécurité sur le poste de travail.
- Présence d'un professionnel sur le temps du repas, aide à la mobilité dans les locaux.
- Entretien du logement, courses, jardinage, bricolage.
- Lien social.
- Suivi du salarié, appels réguliers, visites à domicile.
- Support d'informations complémentaire au corps médical au regard de la pathologie.
- Orientation vers un professionnel de santé adapté, aide administrative.

Présence pour les familles en cas de maladie d'un conjoint ou d'un enfant :
- Intervention possible pour soulager et sécuriser le conjoint ou le parent qui travaille.
- Aide humaine, entretien du logement.
- Séances de stimulation (jeux, lecture).
- Coordination des services.

L'association souhaite maintenant formaliser ce partenariat avec Cap Santé Entreprise afin d'intervenir dans ce type d'évènements et ainsi faire valoir toute la place des acteurs du domicile. Au vue de la motivation des 2 acteurs, nul doute que cela se fera prochainement !

> Retrouvez le programme complet de ce colloque en cliquant ICI

Manon DAFFARA
Chargée de communication externe
01.49.23.71.54
m.daffara@una.fr